



Championnats jeunes des Hauts-de-Seine

R E G L E M E N T



Article 1 : Organisation

Le comité des Hauts-de-Seine organise le Championnat jeunes petits poussins (U8) des hauts-de-Seine qualificatifs pour le championnat de Ligue.

Le tournoi est réservé aux joueurs de la catégorie petits poussins ayant contracté une licence dans un club du département pour la saison en cours. Les sur-classements ne sont pas autorisés.

Celui-ci se déroulera en 7 rondes à la cadence de 15 min + 5 sec par coup.

Article 2 : Règles

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale Des Echecs (FIDE).

Le tournoi est homologué pour les elos Rapide FFE et FIDE.

En particulier :

Un coup illégal est achevé quand la pendule de l'adversaire a été déclenchée. L'adversaire est alors autorisé à réclamer que le joueur a achevé un coup illégal. En conformité avec l'article 7.5.5, l'arbitre accordera 2 minutes de temps supplémentaire à l'adversaire d'un joueur ayant commis un coup illégal achevé. **Trois coups illégaux achevés entraînent la perte de la partie.**

Un joueur arrivant devant sa partie 10 minutes après son commencement sera déclaré perdant par forfait.

Les appariements seront assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI sous contrôle de l'arbitre principal.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Les appariements sont effectués au système suisse

Article 3 : Horaires - Inscriptions - Prix

- Pointage jusqu'à 11h15.
- Ronde 1 et 2 : 11h30 - 13h00
- Ronde 3 à 7 : 13h30 - 17h00
- Remise des prix vers 17h30.

Droits d'inscriptions :

Les droits d'inscription sont définis par le comité départemental des Hauts-de-Seine sur le bulletin d'inscription.

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE

Chacun des joueurs qualifiés sera récompensé.

Prix : L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

Article 5 : Départages

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante : Buchholz tronqué suivi du nombre de victoires et enfin la performance. En cas d'égalité après le 3^e départage, les joueurs / joueuses seront classés par ordre d'âge croissant.

Article 6 : Conduite des joueurs

- Exclusion immédiate du tournoi après un forfait non justifié.
- **Présence des parents et accompagnateurs interdite dans la zone de jeu (espace où se jouent les parties)**
- Pour rappel : une sonnerie de téléphone pendant une partie entraîne immédiatement la défaite de son détenteur s'il s'agit d'un joueur, l'exclusion de la salle de jeu s'il s'agit d'un spectateur.
- Interdiction de boire, manger ou faire du bruit dans l'aire de jeu.
- Une fois la partie finie, les joueurs vont signaler le résultat et quittent la zone de jeu jusqu'à la partie suivante. Il leur est demandé de faire le moins de bruit possible pour ne pas déranger les autres joueurs.
- Il est strictement interdit de fumer/vapoter dans l'enceinte du lieu de jeu.
- Tout manquement au présent règlement pourra être sanctionné d'une exclusion immédiate.

Article 7 : Participation / Titres / Qualifications IDF

- Champions des Hauts-de-Seine : Ce tournoi délivrera les titres de champion, de vice-champion, de championne et de vice-championne des Hauts-de-Seine dans la catégorie Petits Poussins.
- Qualifications
La compétition est qualificative pour le Championnat d'IDF (lui-même qualificatif pour le championnat de France jeunes).

Seront qualifiés : (Selon les règles en vigueur de la Ligue Île-de-France)

- Les six premiers par sexe, y compris les ex-aequo.
- Les joueurs ayant marqué un score strictement supérieur à la moitié des points (au minimum 4 points sur 7).

Attention : Pour être qualifié, il faut en plus obligatoirement avoir marqué **au minimum 1 point sur l'échiquier**.

Article 8 : Dispositions Sanitaires liées au COVID 19.

Le Cercle d'Echecs de Bois-Colombes met en œuvre les meilleures conditions pour garantir la sécurité des joueurs et décline toute responsabilité en cas de contamination.

Les joueurs et spectateurs doivent respecter les consignes sanitaires de l'État, du département des Hauts de Seine, de la ville de Bois-Colombes et de la FFE.

Le port correct du masque est obligatoire tout le long du tournoi : lors de parties et entre les parties, et dans l'ensemble de l'aire de jeu.

L'utilisation de gel hydroalcoolique entre chaque ronde est obligatoire pour tous les participants.

Article 9 : Divers

L'arbitre principal est Jean-Luc RENEVIER (Arbitre Fédéral Open 1).

Il sera assisté de Julien MATHIS (Arbitre Fédéral Open 1) et Danny DOMINGUES (Arbitre Fédéral Club).

Des personnes n'ayant pas de titre d'arbitrage mais ayant une expérience reconnue auprès des jeunes peuvent faire office d'arbitre. L'arbitre principal engage sa responsabilité dans ce choix et indiquera ces personnes avant le lancement de la ronde.

Des photos des participants seront prises lors de ce tournoi. Sauf mention contraire stipulée à l'avance par écrit des représentants légaux des participants à l'organisateur, ceux-ci acceptent que les joueurs et les accompagnateurs soient pris en photo lors de cette compétition, et que ces photos soient diffusées sur les sites internet du club organisateur, du comité départemental d'échecs du 92, de la Ligue IdF et de la FFE.